

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 31 JAN. 2023

OBJET :
*Mise à jour et clôture de
l'autorisation de programme -
crédits de paiement (AP-CP)
n° AP1602 relative à la
réhabilitation et transformation
de la maison Pignal*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 29

N° 2023.01.05

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Philippe CHAVE (pouvoir à C. CHABERT), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dullio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS :

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et Ressources Humaines, informe l'Assemblée qu'il convient de clôturer l'autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) n° AP1602 relative à la Réhabilitation et transformation de la maison Pignal. Il est précisé que cette AP-CP a été créée par délibération du Conseil Municipal n° 2016.10.04 en date du 17 octobre 2016, puis révisée en dernier lieu par la délibération n° 2022.11.03 en date du 28 novembre 2022.

Il convient donc de constater et de clôturer les crédits de paiements concernant l'autorisation de programme.

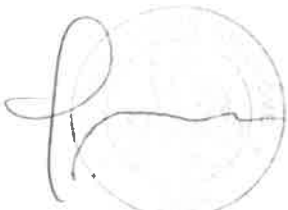

APCP	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
DEP	2017	2018	2019	2020	2021	2022
3 576 869,25	29 467,84	80 193,64	239 662,04	1 297 182,74	1 913 723,26	16 639,73
REC	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 867 210,70	44 105,23	0,00	0,00	586 552,47	988 578,08	247 974,92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 24 Pour et 5 Abstentions :

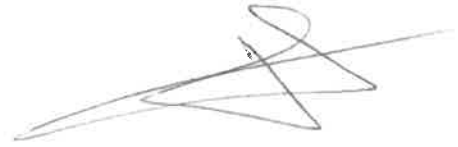
- **APPROUVE** l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relative à la réalisation des opérations de l'AP1602 – Pignal réhabilitation et transformation.
- **DÉCIDE** de clôturer les crédits de paiements concernant l'autorisation de programme AP1602 – Pignal réhabilitation et transformation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 31 JAN. 2023